



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-LEU

**EXTRAITS DU PROCES-VERBAL
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022**

DELIBERATION N° : 06/17112022

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE –
APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE
2022**

Présents :	29
Procurations :	05
Votants :	34
Abstentions :	00

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

Nombre des conseillers en exercice : 38



Le Président de séance
Bruno DOMEN

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix-sept novembre à dix-sept heures et vingt et une minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Bruno DOMEN – Maire.

Présents :

M.DOMEN Bruno (Maire)

Les Adjoints : M. GUINET Pierre Henri (1^{er} Adjoint), Mme BERNON Nadège (2^{ème} Adjointe), Mme. DALLY Brigitte (3^{ème} Adjointe), M. LUCAS Philippe (4^{ème} Adjoint), Mme PLANESSE Nadine née PALAS (5^{ème} Adjointe), M. BADAT Rahfick (6^{ème} Adjoint), Mme BELIN Gisèle (7^{ème} Adjointe), M. AUBIN Jimmy (8^{ème} Adjoint), M. MAILLOT Bertrand (10^{ème} Adjoint)

Les Conseillers/ères Municipaux : M. CODARBOX Jacky, Mme ALEXANDRE Marie née NJANJO, Mme HAMILCARO Annick, M. LEAR Elie, Mme FERARD Sylvie, M. LAURET Bruno, M. ELLIN Fabrice, Mme SORET Pascaline née GRONDIN, M. FELICITE Roland, Mme VERMINARDI Mylène née GOAR, M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, Mme ZITTE Nicolette, M. EUZET Jean-Paul, Mme BARBIN née HIBON Suzelle, M. VIRAMA Stéphane, Mme SINAPAYEL Marie Josée, Mme VION née LATCHIMY Marie Claire, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David

Absents représentés :

- Mme ANAMALE Marie-Claude (9^{ème} Adjointe) *procuration* à M. DOMEN Bruno (Maire)
- M ZETTOR Josian (Conseiller) *procuration* à M. LUCAS Philippe (4^{ème} Adjoint)
- Mme DOMPY née BALENCOURT Brigitte (Conseillère) *procuration* à M. LAURET Bruno (Conseiller)
- M. MARIVAN Serge (Conseiller) *procuration* à M. EUZET Jean-Paul (Conseiller)
- M. HODGI Claudio (Conseiller) *procuration* à M. GUINET Pierre Henri (1^{er} Adjoint)

Absents :

- Mme SILOTIA Jacqueline (Conseillère)
- Mme PERMALNAICK Armande (Conseillère)
- M. ABAR Dominique (Conseiller)
- M. MULQUIN Christophe (Conseiller)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame DALLY Brigitte, 3^{ème} adjointe a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

AFFAIRE N° 06/17112022

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022

Direction Gestion Financière

Le Maire expose :

Le Budget Supplémentaire de l'exercice 2022 du Budget Principal de la Ville s'équilibre, en dépenses et en recettes (y compris les restes à réaliser en investissement tant en dépense qu'en recette) à 6 952 577,10 €.

Il comprend l'affectation du résultat telle qu'approuvée par le Conseil Municipal.

Affectation du résultat constaté au CA 2021	Montants en €
Résultat de fonctionnement 2021 à affecter	4 766 100,54
Besoin de financement de la section d'investissement	- 5 080 330,58
Affectation proposée :	
Affectation en recette en section d'investissement au compte 1068 pour couvrir partiellement le besoin de financement	4 766 100,54

À ces inscriptions, s'ajoutent également des mouvements nouveaux.

Ainsi, le Budget Supplémentaire 2022 se présente synthétiquement de la façon suivante :

❖ **En section de fonctionnement :**

Les inscriptions prévues en fonctionnement au titre du Budget Supplémentaire s'équilibrent à 1 009 390,10 €.

○ **En ce qui concerne les dépenses :**

Les mouvements nouveaux inscrits au titre du Budget Supplémentaire concernent principalement les propositions d'ajustements suivantes :

- Un ajustement de + 500 000 € sur le chapitre 011 « charges à caractère général » pour prendre en charge la hausse générale des prix des fournitures et services. Il s'agit notamment de faire face à l'augmentation du coût des denrées alimentaires estimée à + 400 000 € et aux surcoûts liés aux diverses manifestations mises en œuvre par la Collectivité ;
- Un ajustement de + 400 000 € sur le chapitre 012 « charges de personnel » est nécessaire pour terminer l'exercice 2022. Ce besoin s'explique surtout par l'augmentation décidée par le gouvernement de 3,5 % du point d'indice de la fonction publique à partir du 1^{er} juillet 2022 et du SMIC à partir du 1^{er} septembre 2022 ;
- Un ajustement de + 83 534 € (compte 7391172) au chapitre 014 afin de solder les dégrèvements Taxe Habitation Logements Vacants (THLV) de 2021 (60 141 €) et 2022 (23 393 €) à la demande du Service de Gestion Comptable (SGC) du Port ;
- Un ajustement complémentaire de + 30 000 € pour permettre la prise en charge intégrale des 2 listes de créances admises en non-valeur transmises par le Trésorier Public du Port ;

- Un ajustement de + 25 000 € sur le chapitre 66 pour l'actualisation d'échéances d'intérêts ;
- Un ajustement de + 7 350 € sur le chapitre 67 « charges exceptionnelles » ;
- Un ajustement de + 1 000 € sur le chapitre 042 pour pouvoir passer l'intégralité des écritures de dotation d'amortissement des immobilisations ;
- Sur le chapitre 023 « virement à la section d'investissement » : un ajustement de - 37 493,90 € est nécessaire pour équilibrer la section de fonctionnement.

o **En ce qui concerne les recettes :**

Les mouvements nouveaux concernent :

- Sur le chapitre 70 « produits des services et domaines » : un ajustement de + 150 000 € pour les recettes de la régie multiservices ;
- Sur le chapitre 75 « autres produits de gestion » : un ajustement de + 659 390,10 € qui intègre les recettes de location (dossier JUHOOR) pour un montant de 115 532 € et le complément du reversement de l'excédent de fonctionnement du Budget Annexe du Lotissement Madiel pour un montant de 543 858,10 €.

❖ **En section d'investissement :**

Les inscriptions prévues en investissement au titre du Budget Supplémentaire s'équilibrent à 5 943 187 € avec le report des restes à réaliser de 2021.

o **En ce qui concerne les dépenses**

Des mouvements nouveaux viennent s'ajouter aux inscriptions prévues au Budget Primitif, et concernent principalement :

- Un ajustement de + 10 000 € sur le chapitre 16 pour l'actualisation des échéances en capital suite à la mise à jour de notre base de dette ;
- Un ajustement de + 27 843 € sur le chapitre 204 « subventions d'équipement versées » (compte 2046) pour le versement de l'attribution de compensation d'investissement au TCO ;
- Un ajustement de - 938 566,94 € sur le chapitre 23 compte tenu de l'avancement des chantiers en cours ;
- Un ajustement de 200 000 € pour permettre le début de la régularisation des écritures de subvention transférables.

Sont également reportés en dépense, les restes à réaliser 2021 pour un montant de 683 451,62 €.

Enfin, il est reporté en dépense, le solde cumulé d'investissement déficitaire de 2021 constaté au compte administratif 2021 pour un montant de 5 960 459,32 €

o **En ce qui concerne les recettes :**

Les inscriptions proposées concernent :

- Une inscription au compte 1068 relative à l'affectation du résultat 2021 pour un montant de 4 766 100,54 € conformément au tableau d'affectation ci-dessus ;
- Un ajustement du virement de la section de fonctionnement pour - 37 493,90 € ;

- Le report des restes à réaliser 2021 pour 1 563 580,36 € ;
- Une diminution du chapitre 024 des produits des cessions prévus au Budget Primitif 2022 pour un montant de 850 000 € ;
- Un ajustement de + 500 000 € au chapitre 16 « emprunts » pour optimiser le plan de financement de notre programme d'investissement et profiter du soutien de nos partenaires bancaires ;
- Une inscription au chapitre 040 de 1 000 € liée aux écritures comptables des dotations d'amortissement.

Les inscriptions relatives au Budget Supplémentaire 2022, toutes sections confondues, s'équilibrent à 6 952 577,10 €, portant le total des ouvertures de crédits budgétaires pour l'année 2022 à un total de de 80 610 325,10 € (fonctionnement + investissement).

Le tableau de synthèse ci-dessous détaille, par chapitres budgétaires, l'ensemble des inscriptions proposées.

Ceci exposé, il est demandé au Conseil Municipal :

- De voter le projet de Budget Supplémentaire 2022 du Budget Principal de la Ville présenté ci-après, au niveau du chapitre sans votre formel sur chacun des chapitres ;
- D'autoriser le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Le document budgétaire et comptable est consultable en Mairie au Secrétariat des Assemblées aux heures ouvrables.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022

Budget principal

Commune de Saint-Leu

FONCTIONNEMENT											
	Libellé	BP	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Total	Chapitre	Libellé	BP	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Total
	Charges à caractère général	6 400 000,00	500 000,00		6 900 000,00	70	Produits services et domaine	496 150,00	150 000,00		646 150,00
	Depenses de personnel	26 230 000,00	400 000,00		26 630 000,00	73	Impôts et taxes	34 684 552,00			34 684 552,00
	Atténuations de produits		83 534,00		83 534,00	74	Dotations et participations	9 895 581,00			9 895 581,00
	Autres charges de gestion	6 450 646,00	30 000,00		6 480 646,00	75	Autres produits de gestion	567 248,00	659 390,10		1 226 638,10
	Frais financiers	1 004 047,00	25 000,00		1 029 047,00	76	Produits financiers				0,00
	Charges exceptionnelles	409 391,00	7 350,00		416 741,00	77	Produits exceptionnels	205 000,00			205 000,00
	Dotations provisions semi-budgétaires	200 000,00			200 000,00	013	Atténuation de charges	218 000,00			218 000,00
	Operations d'ordre entre sections	945 000,00	1 000,00		946 000,00	042	Operations d'ordre entre sections	1 000 000,00	200 000,00		1 200 000,00
	Virement à la section investissement	5 427 447,00	-37 493,90		5 389 953,10	002	Resultat fonctionnement reporté				0,00
	TOTAL	47 066 531,00	1 009 390,10		48 075 921,10	TOTAL		47 066 531,00	1 009 390,10		48 075 921,10

INVESTISSEMENT											
Chapitre	Libellé	BP	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Total	Chapitre	Libellé	BP	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Total
10	Dotations, fonds divers et réserves	148 979,00			148 979,00	10	Dotations et réserves	1 909 536,00	4 766 100,54		6 675 636,54
16	Emprunts et dettes assimilées	4 700 000,00	10 000,00		4 710 000,00	13	Subventions d'investissement	5 333 816,00		1 563 580,36	6 897 396,36
20	Immobilisations incorporelles	724 035,00		491,26	724 526,26	16	Emprunts et dettes assimilées	5 000 000,00	500 000,00		5 500 000,00
204	Subventions d'équipement		27 843,00		27 843,00	040	Operations d'ordre entre sections	945 000,00	1 000,00		946 000,00
					0,00	23	Immobilisations en cours				0,00
21	Immobilisations corporelles	1 624 700,00		16 160,12	1 640 860,12	021	Virement de la section de fonctionnement	5 427 447,00	-37 493,90		5 389 953,10
23	Travaux en cours	10 713 758,00	-938 566,94	666 800,24	10 441 991,30	001	Resultat investissement reporté				0,00
26	Participations et créances rattachées	62 500,00			62 500,00	024	Produits des cessions d'immobilisations	1 850 000,00	-850 000,00		1 000 000,00
27	Autres immobilisations financières	1 617 245,00			1 617 245,00	27	Autres immobilisations financières	125 418,00			125 418,00
040	Operations d'ordre entre sections	1 000 000,00	200 000,00		1 200 000,00	041	Operations patrimoniales	6 000 000,00			6 000 000,00
041	Operations patrimoniales	6 000 000,00			6 000 000,00	001	Solde d'exécution positif reporté				0,00
001	Resultat d'investissement reporté		5 960 459,32		5 960 459,32						
TOTAL		26 591 217,00	5 259 735,38	683 451,52	32 534 404,00	TOTAL		26 591 217,00	4 379 606,64	1 563 580,36	32 534 404,00

TOTAL GENERAL	73 657 748,00	6 259 125,48	683 451,52	80 610 325,10	TOTAL GENERAL	73 657 748,00	5 388 996,74	1 563 580,36	80 610 325,10
----------------------	----------------------	---------------------	-------------------	----------------------	----------------------	----------------------	---------------------	---------------------	----------------------

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité:**

- Vote le projet de Budget Supplémentaire 2022 du Budget Principal de la Ville présenté ci-dessus, au niveau du chapitre sans votre formel sur chacun des chapitres ;
- Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

**Pour extrait certifié conforme,
Saint-Leu, le 33 NOV. 2022
Le Président de séance,**



Bruno DOMEN